



**LE GUIDE DES BESOINS
EN SOUTIEN À LA FAMILLE**

DEUXIÈME PARTIE

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**RÉGION
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

DÉCEMBRE 2006






En un coup d'œil

Les subventions en soutien à la famille	3
Situation critique	4
Parents-soutien	5
Les services de gardiennage.....	6
Les services de garde.....	6
Les services et maisons de répit.....	8
Les camps de vacances spécialisés	10
Les autres programmes et subventions	13
Revenus	13
Santé physique	15
Milieu de vie	16
Transport	17
Loisirs	20
Le plan de services	21
Votre droit de recours	22
Les associations.....	23
Coordonnées de l'Office des personnes handicapées du Québec.....	30

Légende

 Téléphone

 Courrier électronique

 Site Internet



Les subventions en soutien à la famille

Ce tableau vous donne un aperçu des montants prévus par le programme Soutien à la famille pour votre région. La subvention maximale annuelle inclut le gardiennage, le répit et l'appui aux tâches quotidiennes.

Caractéristiques	Âges	Maximum quotidien ¹	Subvention maximale annuelle ²
Enfant nécessitant peu d'attention et de soins	0-11 ans	33 \$	2 220 \$
	12 ans et +	57 \$	3 620 \$
Enfant nécessitant beaucoup d'attention et de soins	0-11 ans	45 \$	3 620 \$
	12 ans et +	69 \$	4 380 \$

Pour obtenir une subvention ou si vous désirez plus de renseignements sur le programme, communiquez avec votre **CSSS (CLSC)**.

¹ Le taux horaire varie entre 2,75 \$ et 5,75 \$ selon les différentes catégories. Le maximum quotidien est calculé en fonction du taux horaire sur une base de 12 heures par jour.

² La subvention peut être supérieure dans le cas où il y a plus d'un enfant handicapé dans la même famille.



Situation critique

Parce que la présence d'un enfant ou d'un adulte handicapé amène des responsabilités supplémentaires, les familles se retrouvent parfois à bout de souffle.

Vous faites peut-être face, vous aussi, à un sentiment d'impuissance devant l'absence de services ou à une perte de confiance dans l'avenir et même à l'envie de « tout lâcher ».

Si vous croyez être dans une telle situation et que vous ne savez plus vers qui vous tourner, le premier organisme à contacter est votre **CSSS (CLSC)**. Si la personne handicapée reçoit des services d'un **centre de réadaptation**, celui-ci peut aussi vous aider.

S'il s'agit d'une urgence, n'hésitez pas à communiquer avec le service **Info-Santé** du CSSS (CLSC) ou à composer le **911**.

Plusieurs associations de parents de personnes handicapées offrent également un service d'écoute et de soutien. Voir à ce sujet la section « Les associations ».



Parents-soutien

Ce service n'existe pas de façon formelle dans la région, néanmoins certains organismes et associations apportent du soutien aux parents qui viennent d'avoir un diagnostic pour leur enfant. Voir à ce sujet la section « Les associations ».

Par contre, deux organismes nationaux offrent le service :

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels

☎ sans frais 1 888 849-8729
✉ info@aqpehv.qc.ca

Dystrophie musculaire Canada

☎ sans frais 1 800 567-2236, poste 231
✉ infoquebec@muscle.ca



Les services de gardiennage

Certaines associations ont une banque de gardiens et de gardiennes ou offrent un service de gardiennage. Pour savoir lesquelles peuvent vous venir en aide, communiquez avec votre **CSSS (CLSC)**, programme Soutien à la famille.




Les services de garde

Le choix d'un service de garde


Pour l'inscription de votre enfant, adressez-vous directement au centre de la petite enfance (CPE), à la garderie ou au service de garde en milieu familial de votre choix. Plusieurs services de garde acceptent les enfants handicapés. Pour consulter la liste des services de garde (incluant les bureaux coordonnateurs pour une place en milieu familial), visitez le site du **ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine** :

 www.mfacf.gouv.qc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le **Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches** :

 418 842-2521

Vous pouvez également obtenir de l'aide dans vos démarches pour trouver un service de garde en communiquant avec l'**Office des personnes handicapées du Québec** :

 sans frais 1 800 567-1465
par téléscripteur 1 800 567-1477

 dpji@ophq.gouv.qc.ca

Subventions

Les services de garde peuvent recevoir des subventions pour faciliter l'intégration d'un enfant handicapé. Deux types de subventions sont possibles :



Les services de garde

- l'**Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé** peut être obtenue une fois la déficience confirmée ;
- la **Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration** vise à faciliter ou à maintenir l'intégration en service de garde d'un enfant handicapé ayant d'importants besoins.

Ce sont les services de garde, avec le consentement des parents, qui demandent ces subventions au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Soutien à l'intégration

La plupart des centres de réadaptation offrent des services de soutien pour l'intégration d'un enfant et l'adaptation des activités des services de garde.

Les services de garde en milieu scolaire

Plusieurs écoles offrent des services de garde. Pour l'inscription de votre enfant à ces services, vous devez vous adresser à **votre école** au moment de l'inscription scolaire. Si l'école n'est pas en mesure d'offrir le service, elle peut vous référer à un autre service de garde répondant mieux aux besoins particuliers de votre enfant.

Subventions

Les services de garde reçoivent une subvention pour accueillir les enfants handicapés (inscrits et présents à l'école au 30 septembre de l'année en cours). C'est l'école qui fait la demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par l'entremise de la commission scolaire.

Soutien à l'intégration

Dans le cadre du plan d'intervention en services éducatifs, les services de garde peuvent faire part de leurs besoins afin d'obtenir du soutien des autres intervenants du milieu.

Le projet **Intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire** offre des services en région pour faciliter l'intégration en service de garde. La demande doit être faite par le service de garde ou l'école, mais vous pouvez aussi, comme parent, obtenir de l'information :

- ☎ 450 646-2714
- ✉ info@isehms.qc.ca
- 🌐 www.isehms.qc.ca



Les services et maisons de répit

Ces ressources offrent des services de répit ou de gardiennage sur leur territoire. Certaines offrent, entre autres, un service de répit hébergement pour la clientèle ayant un trouble envahissant du développement (TED) de leur territoire.

Association Renaissance de la région de l'Amiante

☎ 418 335-5636

✉ as.ren@bellnet.ca

La maison du tournant

Lac-Etchemin

Point de services : Lac-Etchemin, Saint-Georges et secteur Bellechasse
(répit de jour et de nuit)

☎ 418 625-4700

✉ lamaisondutournant@sogetel.net

Maison de quartier de Lévis

Association des personnes handicapées de Lévis
(répit de jour et de nuit, gardiennage)

☎ 418 832-7422

✉ aphlevis@aphlevis.ca

Maison L'arc-en-ciel

Regroupement de parents et de personnes handicapées
Montmagny

(répit de jour et de nuit, gardiennage)

☎ 418 248-3055

✉ arce@cgocable.ca



Les services et maisons de répit

Centres de réadaptation

Le **Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Chaudière-Appalaches** offre du répit au moyen de ressources de type familial (famille d'accueil) :

☎ 418 833 3218 ou, sans frais, 1 866 333-3218

🌐 www.crdich-appalaches.org

Le **Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches** offre également des services de répit :

☎ 418 834-5888, poste 4036

Répit dans les camps de vacances

Plusieurs camps de vacances spécialisés offrent des fins de semaine de répit durant toute l'année. Dans les pages qui suivent, nous avons répertorié quelques-uns de ces camps en indiquant (+ répit) à côté de leur nom.



Les camps de vacances spécialisés

Camp Trois-Saumons

Saint-Aubert

Déficiência intellectuelle ou physique légère

☎ 418 529-5323 ou, sans frais, 1 888 699-9091

Centre de plein air Grand village (+ répit)

Saint-Nicolas

☎ 418 831-1677

🌐 www.grand-village.com

Ferme éducative de Chaudière-Appalaches

Saint-Malachie

Déficiência intellectuelle, autisme

☎ 418 642-5400

Camp Canawish

Bas-Saint-Laurent – Rivière Ouelle

Déficiência intellectuelle et troubles de comportement

☎ 418 856-3674

Camp « O » Carrefour (Patro Roc-Amadour)

(+ répit)

Capitale-Nationale – Île d'Orléans

Déficiência intellectuelle

☎ 418 529-4996

Cité-Joie (+ répit)

Capitale-Nationale – Lac-Beauport

☎ 418 849-7183

🌐 www.citejoie.com



Les camps de vacances spécialisés

Camp d'été de l'Association québécoise du syndrome Gilles de la Tourette – Accès Plein-Air

Lanaudière

(Enfants, adolescents)

☎ 514 328-3910

🌐 www.aqst.com

Camp Papillon

Lanaudière

Déficience physique et déficiences multiples

☎ 1 877 937-6171

🌐 www.enfantshandicapes.com

Camp Perce-Neige (+ répit)

Laurentides

Déficience intellectuelle ou physique, déficiences multiples

☎ 450 226-3336

🌐 www.perceneige.ca

Camp Garagona

Montérégie

Déficience intellectuelle

☎ 450 298-5159

🌐 www.campgaragona.qc.ca

Centre Notre-Dame-de-Fatima (+ répit)

Montérégie

Déficience auditive avec ou sans déficience associée

☎ 514 453-7600

🌐 www.centrendfatima.com



Les camps de vacances spécialisés

Colonie Les bosquets

Montérégie

Déficiência intellectuelle et déficiences multiples

☎ 450 467-3918

Services de répit Emergo (+ répit)

Montérégie, Lanaudière, Laurentides

Autisme et autres TED

☎ 514 931-2882

🌐 www.servicesderepitemergo.com

Camp Gatineau (+ répit)

Outaouais

Déficiência intellectuelle et déficiences multiples

☎ 819 777-6164

🌐 www.campgatineau.com

Fondation des aveugles du Québec

Déficiência visuelle (6-18 ans)

☎ 514 259-9470

🌐 www.aveugles.org

Pour connaître les camps de vacances ou les services des loisirs réguliers qui accueillent des enfants ou adultes handicapés, communiquez avec l'**Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches** :

☎ 418 833-4495

🌐 arlpca@globetrotter.net



Les autres programmes et subventions

Revenus

Le soutien aux enfants

Les familles qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans peuvent recevoir le paiement de soutien aux enfants dont le montant varie selon les revenus et la situation familiale. Vous devez vous adresser à la **Régie des rentes du Québec** :

☎ 418 643-3381 ou, sans frais, 1 800 667-9625

🌐 www.rrq.gouv.qc.ca

Le supplément pour enfant handicapé

Quels que soient leurs revenus, les familles ayant un enfant handicapé peuvent demander le supplément pour enfant handicapé dont le montant est le même pour tous. Vous devez vous adresser à la **Régie des rentes du Québec** :

☎ 418 643-3381 ou, sans frais, 1 800 667-9625

🌐 www.rrq.gouv.qc.ca

La prestation pour enfants handicapés (PEH)

Cette prestation non imposable, octroyée par le gouvernement du Canada, est destinée aux familles à revenu faible ou modeste qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée.



Les autres programmes et subventions

La PEH est ajoutée aux versements mensuels de la prestation fiscale canadienne pour enfants. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'**Agence du revenu Canada** :

☎ sans frais 1 800 387-1194

🌐 www.cra-arc.gc.ca/benefits/cctb/menu-f.html

Le Programme d'assistance-emploi (« aide sociale »)

Lorsque votre enfant atteint l'âge de 18 ans, vous n'avez plus droit à l'allocation familiale. Toutefois, votre enfant peut avoir droit aux prestations du Programme d'assistance-emploi. Vous devez vous adresser au **Centre local d'emploi** de votre secteur.

🌐 www.mess.gouv.qc.ca

Les déductions fiscales

Vous pouvez avoir droit aux déductions fiscales pour enfant handicapé à charge ou pour personne handicapée au provincial et au fédéral. Demandez les formulaires et brochures explicatives à :

Revenu Québec

Les personnes handicapées et la fiscalité (IN-133)

☎ 418 659-6299 ou, sans frais, 1 800 267-6299

🌐 www.revenu.gouv.qc.ca

Revenu Canada

Renseignements concernant les personnes handicapées (RC4064)

☎ sans frais 1 800 959-3376

🌐 www.cra-arc.gc.ca/handicape



Les autres programmes et subventions

Santé physique

Équipements et fournitures

Vous pouvez obtenir une subvention pour des équipements spécialisés et des fournitures médicales (pour compenser, par exemple, le coût des couches de votre enfant de plus de trois ans). Vous devez faire une demande à votre **CSSS (CLSC)** ou au **Centre local d'emploi** si vous ou votre enfant êtes bénéficiaires du Programme d'assistance-emploi.

Frais de transport


Vous pouvez réclamer des frais de transport, de stationnement et d'hébergement pour vos déplacements dans le cas où votre enfant a besoin, **fréquemment et**

sur une base régulière, de traitements médicaux (ex. :dialyse) ou de réadaptation. Vous devez faire une demande à votre **CSSS (CLSC)**.

De plus, si vous ou votre enfant êtes bénéficiaires du Programme d'assistance-emploi, vous pouvez également vous faire rembourser une partie des frais pour les déplacements faits pour des raisons médicales. Vous devez vous adresser à votre **Centre local d'emploi**.

Les services dentaires spécialisés

Si votre enfant n'a pas accès à votre dentiste habituel, vous pouvez obtenir pour lui des services dentaires spécialisés accessibles aux personnes handicapées au **Centre hospitalier de l'Université Laval** :

 418 654-2122



Les autres programmes et subventions

Milieu de vie (à la maison)

Le Programme de soutien à domicile

Vous pouvez obtenir des services à domicile ou une subvention pour du soutien à domicile si votre enfant a besoin d'aide physique (par exemple, pour le bain d'un enfant devenu trop lourd à porter). Vous devez vous adresser à votre **CSSS (CLSC)**.

Le Programme d'adaptation de domicile

Vous pouvez obtenir une subvention pour faire adapter votre domicile (maison ou logement) afin de le rendre accessible à votre enfant. Vous pouvez avoir besoin d'une rampe d'accès, de faire agrandir les portes ou d'adapter la salle de toilette.

Pour obtenir de l'information sur le programme ou le formulaire à compléter, communiquez avec votre **municipalité** ou votre **CSSS (CLSC)**. Vous pouvez également obtenir des informations auprès de la **Société d'habitation du Québec** :



sans frais 1 800 463-4315



www.habitation.gouv.qc.ca



Les autres programmes et subventions

Transport

Le service de transport adapté

Si votre enfant ne peut utiliser le transport en commun régulier, il peut avoir accès au service de transport adapté. Selon l'endroit où vous habitez, communiquez avec :

Société de transport de Lévis

Lévis

☎ 418 837-2401

Transbéliment

Montmagny

☎ 418 248-7444

Transport adapté Bellechasse

Saint-Lazare

☎ 418 883-4218

Transport adapté de la région de l'Amiante

Thetford Mines

☎ 418 338-6599

Transport adapté L'autonomie

Saint-Georges

☎ 418 227-4147



Les autres programmes et subventions

Transport

Transport adapté L'Islet Nord

Saint-Jean-Port-Joli

☎ 418 598-9375

Transport adapté L'Islet Sud

Saint-Pamphile

☎ 418 356-5501

Transport adapté Lobicar

Saint-Flavien

☎ 418 728-3884

Transport adapté RCNB

Saint-Joseph-de-Beauce

☎ 418 397-6666

Transport adapté RCNB

Saint-Joseph-de-Beauce

☎ 418 397-6666

Note : Depuis le 17 décembre 2005, toutes les municipalités ont l'obligation d'assurer, pour les personnes handicapées de leur territoire, l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins. Pour la mise en place d'un service de transport à l'intention des personnes handicapées, communiquez avec **votre municipalité**.



Les autres programmes et subventions

La carte d'accompagnement

Une carte d'accompagnement en **transport interurbain par autocar** est aussi offerte à toute personne handicapée âgée d'au moins huit ans devant être accompagnée lors de ses déplacements interurbains. Cette carte permet à la personne accompagnatrice, âgée d'au moins 14 ans, d'être exemptée des frais de transport. Pour obtenir de l'information ou un formulaire de demande à compléter, vous devez vous adresser à l'**Association des propriétaires d'autobus du Québec** :

☎ 418 522-7131

🌐 www.apaq.qc.ca

Des dispositions favorisant l'accès à un accompagnateur existent aussi dans certains services de transport. Contactez votre service de transport afin d'en connaître les modalités d'accès.

La vignette de stationnement

Si votre enfant éprouve des difficultés dans ses déplacements, la vignette de stationnement vous permet de garer votre voiture dans les espaces réservés aux personnes handicapées. Pour l'obtenir, vous devez vous adresser à la **Société de l'assurance automobile du Québec** :

☎ 418 643-7620 ou, sans frais, 1 800 361-7620

🌐 www.saaq.gouv.qc.ca

Le Programme d'adaptation de véhicule

Une subvention peut vous permettre d'adapter le véhicule familial afin d'en faciliter l'accès à votre enfant et le rendre sécuritaire. Vous devez vous adresser à la **Société de l'assurance automobile du Québec** :

☎ sans frais 1 800 525-7719

🌐 www.saaq.gouv.qc.ca



Les autres programmes et subventions

Loisirs

Le Programme d'accompagnement en loisir

Afin que votre enfant ait accès à des activités de loisir, l'organisme qu'il fréquente peut obtenir une subvention pour défrayer les services d'un accompagnateur. Pour plus de renseignements sur le programme, adressez-vous aux organismes suivants :

Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches :

☎ 418 833-4495
✉ arlphca@qc.aira.com

Unité régionale de loisir et de sport de la région Chaudière-Appalaches

☎ 418 833-5678
✉ urlschaudappala@qc.aira.com
🌐 www.urls-ca.qc.ca

Le programme d'accès gratuit pour l'accompagnateur

Les services concernant l'accès gratuit aux sites touristiques ou aux activités de loisir pour l'accompagnateur peuvent différer d'une municipalité à l'autre. Communiquez avec le **service des loisirs de votre municipalité**.



Le plan de services

L'élaboration d'un plan de services permet de faire une bonne évaluation des besoins de votre enfant **dans chaque domaine d'activité** (services de garde, école, travail, loisirs, transport, etc.) ainsi que de vos besoins en soutien à la famille. Par la suite, cette évaluation servira à organiser les services requis avec la collaboration des intervenants impliqués. Voici la démarche à suivre pour obtenir un plan de services.

Pour un enfant ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement :

- si votre enfant reçoit des services d'un centre de réadaptation, vous devez en faire la demande au **centre** ;
- s'il ne reçoit pas de services d'un centre de réadaptation, vous devez vous adresser au **CSSS (CLSC)**.

Pour un enfant ayant toute autre déficience, il faut communiquer avec le centre de réadaptation approprié, selon sa déficience.

L'**Office des personnes handicapées du Québec** peut également vous aider à amorcer une démarche de plan de services, et ce, quelle que soit la déficience de votre enfant. Vous pouvez aussi obtenir gratuitement une copie du guide intitulé « Je commence son plan de services » pour vous aider à identifier les besoins de votre enfant. Pour obtenir des services ou le Guide, communiquez avec l'**Office** :

☎ sans frais 1 800 567-1465
par téléscripneur 1 800 567-1477
✉ dpil@ophq.gouv.qc.ca
🌐 www.ophq.gouv.qc.ca



Votre droit de recours

Si vous n'êtes pas satisfaits des services offerts ou reçus ou que vous êtes en désaccord avec une décision rendue à votre égard, vous devez utiliser les procédures de révision et de plaintes prévues par les organismes concernés.

Il est important de faire cette démarche par écrit, en expliquant les motifs de vos insatisfactions et en notant le nom des personnes contactées. Conservez une copie des lettres et des documents que vous envoyez.

S'il s'agit d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, le **Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Chaudière-Appalaches** peut vous aider à formuler votre plainte et vous accompagner au besoin :

☎ 418 387-8414 ou, sans frais, 1 877 767-2227
✉ info@caapca.ca
🌐 www.caapca.ca

Dans tous les cas, vous pouvez également communiquer avec l'**Office des personnes handicapées du Québec** qui offre du soutien-conseil et de l'accompagnement aux personnes handicapées ou à leur famille :

☎ sans frais 1 800 567 1465
par téléscripteur 1 800 567-1477
✉ dpji@ophq.gouv.qc.ca



Les associations

Associations offrant des services de soutien et d'écoute aux familles (plusieurs offrent des services de répit ou de gardiennage sur leur territoire) :

Association de loisirs pour personnes handicapées de L'Islet-Sud

21, rue Principale

Saint-Pamphile G0R 3X0

☎ 418 356-3737, poste 103

✉ alphiscoordination@msn.com

Association d'entraide communautaire La Fontaine

341, boulevard Vachon Nord

Sainte-Marie G6E 1L8

☎ 418 387-2890

✉ la-fontaine@globetrotter.net

Association des personnes handicapées de Bellechasse

75, rue Saint-Gérard

Saint-Damien G0R 2Y0

☎ 418 789-3328

✉ aphb@globetrotter.net

Association des personnes handicapées de la Chaudière

2425, 119^e rue

Saint-Georges G6G 5S1

☎ 418 227-1224

✉ aphc@globetrotter.net



Les associations

Association des personnes handicapées de Lévis

8069, boul. du Centre-Hospitalier
Charny G6X 1L3

☎ 418 832-8053

✉ aphlevis@aphlevis.ca

Association des personnes handicapées de Lotbinière

157, rue Principale
Saint-Flavien G0S 2M0

☎ 418 728-3884

✉ aphl@globetrotter.net

Association des personnes handicapées physiques de la région de l'Amiante

37, rue Notre-Dame Ouest
Thetford Mines G6G 1J1

☎ 418 335-7611

✉ aphpra@cgocable.ca

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs Québec Métro 03-12

749, boulevard Louis-XIV
Québec G1H 1A4

☎ 418 623-3232

✉ aqepa.03-12@bellnet.ca



Les associations

Association Horizon Soleil

25, rue de Gaspé Ouest

Saint-Jean-Port-Joli G0R 3G0

☎ 418 598-9507

✉ horizonsoleil@videotron.ca

Association pour l'intégration sociale

Région Beauce-Sartigan

2375, 6^e Avenue Ouest

Saint-Georges G5Y 3X6

☎ 418 228-5021

✉ ais.rbs@globetrotter.net

Association québécoise des troubles d'apprentissage Chaudière-Appalaches

Case postale 1814

Saint-Rédempteur G6K 1N6

☎ 418 836-0013

✉ aqeta-ca@videotron.ca

Association québécoise pour les enfants atteints d'audimutité Québec, Chaudière-Appalaches

332, 2^e Avenue

Portneuf G0A 2Y0

☎ 418 990-0197

✉ aqea@globetrotter.net

✉ www.aqea.qc.ca



Les associations

Association Renaissance de la région de l'Amiante

76, rue Saint-Joseph Nord
Thetford Mines G6G 3N8

☎ 418 335-5636

📧 as.ren@bellnet.ca

Autisme Chaudière-Appalaches

201, rue Claude-Bilodeau, bureau 15
Lac-Etchemin G0R 1S0

☎ 1 866 625-6082

📧 autisme@sogetel.net

Entraide Pascal-Taché

34A, rue De Gaspé Ouest
Saint-Jean-Port-Joli G0R 3G0

☎ 418 598-9940 ou, sans frais, 1 877 598-9940

La Pocatière

☎ 418 856-9940 ou, sans frais, 1 877 356-9940

Montmagny

☎ 418 248-9133

📧 entraide@globetrotter.net

L'Arc-en-Ciel

Regroupement de parents et de personnes handicapées
25, avenue Sainte-Marie
Montmagny G5V 2R6

☎ 418 248-3055

📧 arce@cgocable.ca



Les associations

Nouvel Essor

201, rue Claude-Bilodeau, suite 15

Lac-Etchemin G0R 1S0

☎ 418 625-6082 ou, sans frais, 1 866 625-6082

📧 nouvelessor@sogetel.net

Personnes handicapées en action de la Rive-Sud (PHARS)

10, rue Giguère

Lévis G6V 1N6

☎ 418 838-4922

📧 phars@levinix.org

Regroupement de la paralysie et des autres déficiences Amiante

570, rue Notre-Dame Est, local 109

Thetford Mines G6G 2S4

☎ 418 338-1441

📧 rpcdamiante@centretm.com

Regroupement des associations de personnes handicapées région Chaudière-Appalaches

7295, boulevard de la Rive-Sud

Lévis G6V 7A3

☎ 418 837-2172

📧 raphrca@qc.aira.com



Les associations

Regroupement des sourds de Chaudière-Appalaches

12 480, 1^{re} Avenue Est

Saint-Georges G5Y 2E1

☎ 418 227-8950 ou, sans frais, 1 866 277-8950

✉ rsca@globetrotter.net

🌐 www.surdite.org

Autre organisme

L'arche Le printemps

1375, rue Principale

Saint-Malachie GOR 3N0

☎ 418 642-5785

✉ archeleprintemps@globetrotter.net

Organismes nationaux

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec

☎ sans frais 1 800 567-1788

✉ info@spina.qc.ca

🌐 www.spina.qc.ca

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels

☎ sans frais 1 888 849-8729

✉ info@aqpehv.qc.ca

🌐 www.aqpehv.qc.ca



Les associations

Organismes nationaux (suite)

Association québécoise des personnes de petite taille

☎ 514 521-9671
✉ info@aqppt.org
🌐 www.aqppt.org

Association québécoise du syndrome de Rett

☎ 514 486-1311
✉ info@rettsyndromeqc.org
🌐 www.rettsyndromeqc.org

Association québécoise du syndrome Gilles de la Tourette

☎ 514 328-3910
✉ info@aqst.com
🌐 www.aqst.com

Dystrophie musculaire Canada

☎ sans frais 1 800 567-2236, poste 231
✉ infoquebec@muscle.ca
🌐 www.muscle.ca



Coordonnées de l'Office

Office des personnes handicapées du Québec

309, rue Brock

Drummondville (Québec) J2B 1C5

☎ sans frais 1 800 567-1465

par téléscripteur 1 800 567-1477

✉ dpil@ophq.gouv.qc.ca

🌐 www.ophq.gouv.qc.ca

Vous pouvez consulter le **Centre de documentation** de l'Office qui possède une collection de 20 000 documents touchant différents sujets concernant les personnes handicapées. Un service de prêt ainsi que du soutien dans votre recherche de documentation vous sont offerts :

☎ sans frais 1 888 264-2362

✉ documentation@ophq.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi consulter le **catalogue** répertoriant l'ensemble des documents du Centre de documentation directement sur le site de l'Office au :

🌐 www.ophq.gouv.qc.ca



Office des personnes
handicapées

Québec 